

Initiatives ministérielles

doivent porter le fardeau de cette taxe sur leurs emprunts. Quelles que soient les affaires qu'elles font, cette taxe est un fardeau financier de plus pour elles. Je trouve cela injuste. C'est un scandale que le ministre et ses acolytes n'aient pas songé à ce que cette taxe va faire aux petites entreprises.

Cette dame a également fait état de la difficulté de trouver du financement. C'était intéressant. Le printemps dernier, j'ai prononcé un discours sur les petites entreprises à propos des problèmes qu'elles éprouvent avec les banques qui assument 85 p. 100 de leur financement. J'ai parlé de leurs difficultés en plus de celles auxquelles cette femme se heurtait.

J'ai reçu peu après une lettre du vice-président de l'une des principales banques qui m'a dit que leurs politiques étaient des politiques d'égalité. Cela m'a étonné. Au cours de la dernière année, j'ai parlé à certaines gens d'affaires partout au Canada et je leur ai demandé si le fait d'être une femme entraînait des difficultés avec les milieux bancaires. Je n'ai pas encore rencontré de femme d'affaires qui n'ait pas eu des difficultés quelconques avec les grandes banques en matière de nantissements. Dans certains cas, elles ont été obligées de demander à leur mari de contresigner leurs emprunts. Pourquoi?

Nous savons que de plus en plus de femmes se lancent avec succès dans le domaine des petites entreprises. Comme l'a fait remarquer le secrétaire parlementaire, 22 p. 100 de toutes les entreprises ayant des employés salariés appartiennent à des femmes et ce nombre augmente. Nos statistiques montrent également que les femmes qui se lancent en affaires ont plus de succès que les hommes qui partent une nouvelle entreprise. Leur taux de succès est beaucoup plus élevé. Pourtant, elles sont traitées comme des citoyens de deuxième catégorie quand vient le temps d'obtenir des prêts.

J'ai dit à ce vice-président qu'il avait beau dire et qu'il avait beau citer des études, celles que j'ai consultées et les discussions que j'ai eues avec les gens montrent que même si les choses changent, elles ne changent pas assez vite.

Il faut commencer à traiter les jeunes, les femmes et tous les petits groupes minoritaires de la même façon que les autres, du fait du succès qu'ils remportent dans le domaine des affaires. Il est inadmissible de n'avoir qu'un intérêt de façade pour cette question et de se borner à dire qu'on fait tout ce qui est possible et que les intéressés sont traités comme les autres, car il suffit de parler aux petits entrepreneurs de Terre-Neuve, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du nord de l'Ontario, de la

Colombie-Britannique et de tout le pays, pour savoir que ce n'est pas le cas.

Les petites entreprises doivent, contrairement aux grosses sociétés et aux grandes entreprises, donner davantage en garantie. Même si en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, les prêts en question sont garantis à 85 p. 100, les grandes banques demandent quand même des garanties personnelles, des garanties de la part de la société et des biens donnés en garantie, les montants exigés en garantie équivalant souvent à au moins trois fois le montant du prêt. Il n'est également pas rare qu'elles exigent des contre-garanties de la part du conjoint. Pourtant, ces prêts sont garantis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises jusqu'à concurrence de 85 p. 100.

C'est là qu'à mon avis, la Banque fédérale de développement doit intervenir. Si elle est bien administrée et dirigée, elle peut constituer un avantage certain pour la petite entreprise; en effet les chefs d'entreprise n'auront alors qu'à s'y rendre pour connaître la façon de se constituer en société et établir leurs besoins bancaires, comptables et en matière de prêts. Tous ces services devraient être offerts à un seul endroit et selon moi, cet endroit, c'est la Banque fédérale de développement.

En outre, à mon avis, la Banque fédérale de développement ne devrait pas servir d'établissement de prêts de dernier recours, mais être plutôt un établissement permettant de s'assurer que les petits entrepreneurs qui se lancent en affaires et qui ont besoin de capitaux de lancement peuvent obtenir un taux raisonnable. C'est tout à fait possible, si le gouvernement a la volonté politique voulue pour ce faire.

Avant que l'heure ne se termine, je voudrais parler de la viabilité des exploitations agricoles en tant que petites entreprises. En tant que législateurs, nous devons comprendre que les agriculteurs constituent un groupe important de petites entreprises. Il faut trouver des façons de les aider à ce titre, afin d'assurer l'avenir de notre pays. De plus en plus d'agriculteurs ont recours à des méthodes et du matériel perfectionnés et informatisent tous leurs livres comptables, mais à l'instar des autres chefs d'entreprise, ils ont besoin qu'on leur montre comment mieux administrer leur entreprise. La Banque fédérale de développement et la Société du crédit agricole peuvent et doivent jouer un rôle à cet égard.

Je voudrais simplement encourager le gouvernement à porter attention à la petite entreprise qui a joué un rôle important dans le passé, qui fera de même à l'avenir et qui pourra, de l'avis du Nouveau Parti démocratique, assurer un excellent avenir économique à tout le Canada.